



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2021DC0046

OBJET : CCAS-ATTRIBUTION D'UN PRÊT D'HONNEUR-CP 3 AOUT 2021

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération du conseil d'administration n° CCAS_2020DL026 du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Corbas,

VU la délibération du conseil d'administration n°CCAS_2021DL026 du 08 avril 2021 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 3 août 2021 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : À compter de la date de la commission, un prêt d'honneur est accordé à Monsieur DOUAMEN Kamel domicilié 4 allée des Aubépines 69 960 CORBAS, pour un montant de 873,00€ (huit cent soixante treize euros).

ARTICLE 2 : Monsieur DOUAMEN Kamel domicilié 4 allée des Aubépines 69 960 CORBAS, s'engage à signer une convention récapitulant les engagements de remboursement du prêt soit 23 mensualités de 36,50€ (trente six euros et cinquante cents) et une dernière mensualité de 33,50€ (trente trois euros et cinquante cents), à partir du 10 novembre 2021.

ARTICLE 3 : La somme de 873,00€ sera directement versée sur le compte bancaire de Monsieur DOUAMEN Kamel domicilié 4 allée des Aubépines 69 960 CORBAS conformément au RIB annexé à la convention.

ARTICLE 4 : Le prêt versé sera imputé, en dépense et recette, au budget du CCAS au chapitre 27, fonction 5234, compte 274.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 05/08/2021

Reçu en préfecture le 05/08/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20210804-CCAS_2021DC0046-AU